



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 21 février

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 25

Absents : 1

Procuration : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2018, le 21 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etai(ent) présents :

M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Jacques LAMBLIN, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME, M. Maurice HERIAT remplace Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAVOIL remplace Mme Dominique JACQUOT, M. Eric TAVERNE remplace M. Philippe ARNOULD.

Etai(ent) excusés avec pouvoir :

M. René ACREMENT pouvoir à M. Bernard MULLER, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Rose-Marie FALQUE pouvoir à M. Michel MARCHAL.

Etai(ent) excusé(s)

M. Philippe ARNOULD Excusé remplacé par M. Eric TAVERNE, M. Jacques DEWAELE Excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Dominique JACQUOT excusée remplacée par M. Jacques LAVOIL, M. Noël MARQUIS était excusé, M. Jonathan KURKIENCY Remplacé par M. Maurice HERIAT.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude étaient excusés

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

SOUS-PRÉFECTURE
DE LUNÉVILLE

26 FEV. 2018

COURRIER ARRIVÉE

2018-007

FINANCE : Demande subvention au titre des fonds européens LEADER

Date de convocation
08/02/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Le Conseil Régional, autorité de gestion du FEADER pour la programmation 2014-2020, a notifié au PETR du Pays du Lunévillois l'éligibilité des frais de fonctionnement et d'animation du GAL à compter du 1^{er} janvier 2018.

Concernant une demande de financement soumise par la structure porteuse du GAL, le circuit de gestion LEADER 2014-2020 impose que celle-ci soit directement déposée auprès de l'autorité de gestion des fonds européens. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de solliciter un accompagnement financier, au titre des fonds LEADER pour l'animation gestion de l'année 2018, directement auprès de la région Grand Est.

DÉPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	HT	Nature des concours financiers	€	%
Frais de Rémunération et Frais de déplacement	78 000,00 €	Concours publics	79 600,00 €	100,00 %
Dépenses immatérielles	600,00 €	Leader	71 640,00 €	90,00%
Frais de Communication	1 000,00 €	Autofinancement	7 960,00 €	10,00%
TOTAL	79 600,00 €	TOTAL	79 600,00 €	100,00 %

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Il est proposé au comité de Pôle :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter cette demande auprès des fonds LEADER,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention,
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées selon le plan de financement prévisionnel ci-joint.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Baccarat

Le Président

